DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2014
DELIBERATION N° 191

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
. : 03.27.53.75.32
Réf. ***: CL / JR / IT***

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3ème :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 1er décembre

L'an deux mille quatorze

Le huit décembre à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de :

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA – N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - ~~C.DEMUYNCK~~ - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - ~~S.SERHANI~~ - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - ~~N.TAJDIRT~~ – F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -~~S.ZATAR~~ - ~~N.MONTFORT~~ - X.DUBOIS - ~~M.GABET~~ - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : C. DEMUYNCK (à N. LEBLANC) – S SERHANI (à M.C. LALY) – S. ZATAR (à M.P. ROPITAL) – N. MONTFORT (à C. DI POMPEO) – M. GABET (à L. A. DE BEJARRY)

EXCUSES : D. DEJARDIN (arrivé à partir de la question n° 7)

ABSENT(S) : N. TADJIRT

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 22 : Versement d'une avance sur la subvention de 2015 au Centre Communal d'Action Sociale de Maubeuge

Vu le Code d'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R.123-25 relatif aux recettes d'exploitation et de fonctionnement des centres d'action sociale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.1612-1, 1er alinéa, et L.2311-7 ;

Vu la délibération n°182 en date du 20 décembre 2013 ;

Considérant que le vote de la subvention octroyée au Centre Communal d'Action Sociale aura lieu simultanément au vote du budget primitif, par le biais de délibérations distinctes.

Considérant qu'en raison du vote du budget primitif prévu après le 1er janvier 2015, le versement de cette subvention sera différé.

Considérant, cependant que la nécessité d'assurer la continuité des actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale entraine des besoins de trésoreries qui ne peuvent attendre cette échéance.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter le versement d'une avance sur subvention dans la limite du quart de la subvention votée en 2014, au Centre Communal d'Action Sociale,

- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget de la Ville pour l'année 2015.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Accepte** le versement d'une avance sur subvention 2015 dans la limite du quart de la subvention votée en 2014, au Centre Communal d'Action Sociale,

- **Décide** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget de la Ville pour l'année 2015.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,